

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 1er avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 34

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, FILLON Vincent, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, GUYON Loïc, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, RICHARD Thibault, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 1

TERRET Élise donne pouvoir à SCHUTZ Claire

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : MARGOTTON Stanislas

Objet : Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-8,

VU la délibération n°2026-06 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant que les membres élus du Conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les candidatures prennent la forme de listes comprenant les noms des candidats,

Considérant que les listes sont déposées auprès du Maire préalablement à l'élection,

Considérant que le vote se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil municipal,

Considérant qu'une seule liste a été déposée lors du Conseil municipal,

Compte-tenu des observations,

Le Conseil Municipal :

1) ELIT pour siéger au Conseil d'administration du CCAS les membres suivants :

- Jacques BLANCHIN
- Ghislaine BOUVIER
- Audrey DESMAZEAU
- Berengère LAURENT
- Fabienne BARNAY COTTIN
- Emmanuelle ABRAN-BONIN

2) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le : 1er avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Stanislas MARGOTTON
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.